



LE SYNDICAT DE L'ÉDUCATION POPULAIRE

SEP– UNSA Éducation

Allocution d'ouverture – audition P163

PLF 2027

Assemblée nationale

mercredi 30 septembre 2026

15h45



Nous contacter

Salarié du privé

contact.ccn@sep-uns-education.fr

Agent d'une collectivité

fpt@sep-uns-education.fr



Pour accompagner les salariés



Pour suivre notre actu

Madame la rapporteure,

Merci de nous recevoir. Le SEP-UNSA représente les personnels de l'éducation populaire : animateurs, animatrices, formateurs, formatrices, coordonnateurs, coordinatrices du champ de l'animation, que ce soit au sein des associations ou dans des collectivités locales. Et des conseillers d'éducation populaire et de jeunesse ou des conseillers techniques pédagogiques supérieurs au sein des services Jeunesse et Sports.

Nous voulons porter quatre messages.

1: les services Jeunesse et Sports sont à la limite de ce qu'ils peuvent absorber.

Le nombre de CEPJ remonte légèrement, autour de 550, mais cette hausse ne fait que compenser les départs. La fin du SNU, que nous demandions, a surtout produit des redéploiements de postes, sans véritable visibilité, au service de la qualité éducative en Accueils Collectifs de Mineurs, de la prévention et de la lutte contre les VSS, l'engagement...Mais aucun sur la vie associative ! Et les missions glissent vers le contrôle et le régalién (les signalements et les enquêtes administratives sont partout en augmentation), au détriment de ce qui fait le cœur de nos métiers : conseiller, former, accompagner les associations. Un ou une délégué.e départementale.e à la vie associative n'y consacre souvent que le quart ou la moitié de son temps. La charge s'est par ailleurs accrue avec un rôle actif dans la co-animation GUID ASSO et un nombre exponentiel de demandes FDVA à traiter...de subventions à évaluer...

2: le budget.

En 2026, le programme 163 a perdu 26 % en loi de finances initiale (suppression du SNU mais pas seulement), puis 8,6 millions d'euros de crédits de paiement ont été annulés en septembre. Pour 2027, selon nos informations, de nouvelles baisses se profileraient : environ 10 millions sur le service civique, 2 millions sur le FDVA, 2 millions sur le FONJEP, soit près de 280 postes. Et la valeur du poste FONJEP reste gelée quand le coût de l'emploi augmente.

3: la santé des associations. Près de 90 000 emplois dépendent d'associations qui ont moins d'un mois de trésorerie. Les plus exposées sont les petites et moyennes associations employeuses, prises en ciseau entre des charges qui montent et des financements versés en juin ou en juillet. La subvention de fonctionnement recule au profit des appels à projets : il faut parfois dix-neuf appels à projets pour financer deux emplois et demi. Demander 1 000 euros en coûte parfois 500, voire plus.

Dans le cadre du rapport de branche ECLAT 2026, la catégorie « associations très dégradées financièrement » est passée de 3 à 11 % entre 2020 et 2026.

La catégorie « fragiles financièrement » est passée de 31 à 41 % sur la même période.

Dans le baromètre de l'OPCO Uniformation présenté en juin 2026 sur un sondage effectué fin 2025, 63 % des associations déclarent avoir une trésorerie inférieure à 6 mois et 27 % moins de 3 mois.

18 % des répondants fin 2025 annoncent un plan de sauvegarde de l'emploi (PSE).

79 % des structures ressentent l'impact des baisses de subventions.

45 % annoncent que leur situation financière allait se dégrader en 2026.

4 : les libertés associatives.

Le Haut Conseil à la Vie Associative l'a dit en avril ; le contrat d'engagement républicain produit de l'insécurité juridique et de l'autocensure. Nous voyons des injonctions à une « neutralité » sans fondement légal, des subventions non attribuées après des prises de position, des pressions de certaines majorités locales, voire de préfets. Le juge donne régulièrement raison aux associations, notamment sur le CER.

Une association financée n'a pas à se taire.

Nos demandes tiennent en trois mots.

- **Stabiliser** : une programmation pluriannuelle et la fin des annulations en cours de gestion.
- **Financer le fonctionnement** : des subventions pluriannuelles et un poste FONJEP revalorisé et indexé.
- **Renforcer les services de l'État** : un plafond d'emplois JEPVA garanti et des personnels techniques et pédagogiques recentrés sur l'accompagnement et l'intervention directe auprès de la société civile.

Nous vous enverrons à l'issue de cet échange le questionnaire renseigné.

Sachez d'ores et déjà que nos demandes portent également sur :

- **La reconnaissance** : une loi-cadre pour l'éducation populaire, la qualification du secteur comme service d'intérêt économique général et un département ministériel Jeunesse, Sports, Vie Associative doté de moyens suffisants
- **La protection des libertés** : abroger ou encadrer strictement le CER et revenir à la charte des engagements réciproques, déclinée localement.

Nous vous remercions.